




VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 Novembre 2021

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le 
ID : 034-213401896-20211115-2021041-DE

Délibération N° 2021-41

L'an deux mille vingt et un, le quinze Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison du COVID-19 (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020) dans la salle Georges Brassens, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, N. PECH, B. ORTIZ, B. FALCOU, G. NICKLES, L. DEPAUW, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, A. REMY, S. SAMPIETRO, N. HEREDIA, J. MOLIERE, N. ALBIGES, R. KERKHOF, C. VORDY et A. MOLINA

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Absent excusé :

Pouvoir : C. BESSIEUX a donné pouvoir à B. ORTIZ
M. MAYNADIER a donné pouvoir à MJ. FOUQUET

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : DM 1 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire propose d'apporter les aménagements ci-après à la décision modificative n°1 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Art.6718/ 67	60 000			
Art. 6574/65	19 300			
Art. 6232/011		9 300		
Art. 60633/011		20 000		
Art. 6064/011		2 000		
Art. 6161/011		20 000		
Art. 60632/011		28 000		
TOTAL	79 300€	79 300€	0	0

Monsieur le Maire apporte les éléments d'explication justifiant les diminutions de crédits :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter cette décision modificative N°1.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 16 Novembre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Luc LOUPE